

Descriptif des services SWITCHdrive

Version 1.2

Valable à partir du 1.1.2019

1 Définitions

Fichiers	Contenu numérique (documents de texte, feuilles de calcul, présentations, images, vidéos, etc.) partagé par des utilisateurs finaux au moyen du service ou synchronisé sur différents appareils.
Utilisateur final	Dans ce document, les utilisateurs finaux sont les membres d'une organisation ou d'un cocontractant (notamment employés, chercheurs, enseignants, collaborateurs et étudiants) qui utilisent un service de SWITCH de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire d'une organisation ou d'un cocontractant.
Extended SWITCH Community	Organisations étroitement liées à la SWITCH Community, notamment les organisations de politique universitaire, académies, institutions d'encouragement à la recherche, bibliothèques et hôpitaux, ainsi que les organismes de recherche privés et écoles du domaine tertiaire ne faisant pas partie de la SWITCH Community.
Organisation	Organisation au sein de la SWITCH Community ou de l'Extended SWITCH Community.
Produit	SWITCHdrive est basé sur le logiciel ownCloud Enterprise Edition d'ownCloud.org.
SWITCH Community	Organisations du domaine de la formation et de la recherche liées à SWITCH (conformément à l'annexe du règlement concernant l'utilisation des services de SWITCH dans sa version actuellement en vigueur).
Tarif	Tablette de prix adaptée périodiquement et applicable aux organisations de la SWITCH Community qui bénéficient des services de SWITCH.
Cocontractant	Dans ce document, les cocontractants sont les personnes qui ont conclu avec SWITCH un contrat de service mais qui ne sont pas des organisations selon la définition ci-dessus.

2 Aperçu et but

SWITCHdrive permet aux utilisateurs finaux

- de comparer ou de synchroniser des fichiers avec divers appareils,
- de partager des fichiers avec d'autres utilisateurs finaux.

Avec ses serveurs situés exclusivement en Suisse, SWITCHdrive est, du point de vue de la sécurité et de la protection des données, une alternative judicieuse à des services de partage de données connus dont les serveurs se trouvent dans des pays étrangers.

Les organisations sont représentées au sein du Conseil de fondation de SWITCH. Dans l'exercice de cette fonction, les organisations décident des conditions techniques et juridiques entourant les services proposés par SWITCHdrive.

SWITCHdrive est décrit sur notre site web, sous <https://www.switch.ch/drive/>. Le service est disponible sous <https://engines.switch.ch>.

3 Fonctionnement et éléments du service

3.1 Installation et accès

SWITCHdrive est ouvert aux utilisateurs finaux d'une organisation ou d'un cocontractant qui s'y est abonné. Les utilisateurs finaux inscrits peuvent créer un compte SWITCHdrive et demander ainsi de l'espace de stockage sur l'infrastructure technique.

Pour s'inscrire, l'utilisateur final génère automatiquement ou manuellement une SWITCH edu-ID et y ajoute une ou plusieurs adresses e-mail. Dès cet instant, l'utilisateur final inscrit peut avoir accès au service en utilisant les données d'accès de son compte d'utilisateur SWITCH edu-ID. Les utilisateurs finaux inscrits ont plein accès à toutes les fonctionnalités mises à disposition par SWITCHdrive. Par exemple, ils peuvent télécharger un fichier vers un dossier et, en envoyant un lien à ce dossier, inviter tout autre utilisateur final inscrit ou non à télécharger ou à modifier le contenu du dossier. Il est proposé à l'utilisateur final inscrit les prénoms, noms et l'abréviation d'organisations de destinataires possibles d'invitations.

Les utilisateurs finaux non inscrits peuvent également accéder au service sur la base d'une invitation ou d'un lien qu'ils ont reçu. Ces utilisateurs finaux peuvent disposer d'une authentification SWITCHaai (AAI), mais n'y sont pas tenus. Les fonctions à disposition des utilisateurs finaux non inscrits peuvent être limitées suivant les paramètres fixés par l'utilisateur final inscrit avant l'envoi de l'invitation ou du lien. Avant de télécharger des fichiers, les utilisateurs finaux inscrits doivent penser au fait qu'un destinataire d'une invitation ou d'un lien peut également la ou le transmettre à des tiers.

3.2 Administration des utilisateurs finaux

Les utilisateurs finaux s'inscrivent eux-mêmes au service. L'organisation dont ils font partie doit cependant être abonnée au service. Si un utilisateur final quitte l'organisation, il perd son autorisation de recourir à SWITCHdrive en tant qu'utilisateur final actif de l'organisation. SWITCH efface régulièrement les comptes d'utilisateurs finaux dont l'autorisation d'utilisation en tant qu'utilisateurs finaux actifs d'une organisation a été retirée ou qui n'ont plus utilisé le service depuis un certain temps. SWITCH contactera les utilisateurs finaux du service avant de supprimer les données et leur donnera la possibilité de sauvegarder les données enregistrées à un autre endroit avant leur suppression.

3.3 Accès aux serveurs

Les serveurs pour l'enregistrement de toutes les données des utilisateurs finaux sont à l'intérieur de l'infrastructure de SWITCH en Suisse. Depuis les réseaux d'organisations reliées à SWITCHlan, les serveurs sont accessibles directement via SWITCHlan, qui est également en Suisse. Dans les autres cas, l'accès au service se fait par l'Internet public.

4 Informations de contact et helpdesk de SWITCHdrive

Sur le site web du service, les utilisateurs finaux peuvent trouver une FAQ et une documentation en ligne ainsi qu'un formulaire en ligne qui doivent être remplis pour faire des demandes de support ou d'autres demandes spécifiques concernant le service. SWITCH répondra aux questions posées via le formulaire en ligne.

Les coordonnées des services IT de l'organisation pour les questions spécifiques à l'institution sont listées sur le site web de support du service (<https://help.switch.ch/drive>).

5 Service level / Prestations de support

Le service est en principe disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les perturbations ayant un impact sur la disponibilité du service sont réservées. SWITCH s'engage à prendre ou à exécuter les mesures nécessaires pour remédier aux perturbations et aux défaillances affectant le fonctionnement du service pendant les horaires de bureau ordinaires de SWITCH.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00, hormis les jours fériés fédéraux, cantonaux et propres au canton et à la ville de Zurich ; les bureaux sont fermés du 24 décembre au 2 janvier compris. SWITCH peut également prendre des mesures en dehors de ces périodes, à son bon vouloir et en fonction de l'urgence, afin de maintenir une bonne qualité de service.

6 Suivi de l'utilisation

SWITCH enregistre l'utilisation du service par les utilisateurs finaux, l'organisation ou le co-contractant. Les données enregistrées sont imputées aux différentes organisations ou aux

cocontractants et mises à leur disposition. De plus, SWITCH fournit aux organisations des statistiques anonymes relatives à l'utilisation de SWITCHdrive par leurs utilisateurs finaux.

7 Instructions à l'attention des utilisateurs finaux et des administrateurs

7.1 Utilisateurs finaux

La capacité maximale de stockage à disposition d'un utilisateur final (ou son quota personnel) est indiquée dans l'interface utilisateur. Les données de l'utilisateur final sont stockées de manière redondante dans l'infrastructure afin d'éviter le risque de perte de données due à un défaut matériel. La perte de données ne peut toutefois pas être totalement exclue. En particulier, les données ne font pas l'objet d'une sauvegarde supplémentaire à côté du stockage redondant (pas de backup). La sauvegarde des données stockées sur l'infrastructure incombe à l'utilisateur final.

7.2 Administrateurs

Les administrateurs des institutions peuvent administrer la capacité de stockage d'un utilisateur final (soit son quota) et ajouter ou supprimer à nouveau des bons (soit des « vouchers ») pour les collaborateurs externes.

8 Conditions juridiques d'utilisation

8.1 Dispositions applicables

Les dispositions suivantes, dans leur version actuellement en vigueur, sont applicables aux organisations, cocontractants et utilisateurs finaux pour l'utilisation du service :

- Pour les organisations de la SWITCH Community ainsi que pour les utilisateurs finaux membres d'une organisation de la SWITCH Community :
 - le règlement concernant l'utilisation des services de SWITCH (ci-après : le règlement)¹
 - le tarif actuellement applicable
 - la GNU General Public License d'ownCloud²
 - pour les utilisateurs d'Android : le End-User License Agreement for Android d'ownCloud³
 - pour les utilisateurs d'IOS : le End-User License Agreement for IOS App d'ownCloud⁴

¹<https://www.switch.ch/fr/about/disclaimer/service-regulations/>

² <https://www.gnu.org/licenses/gpl-2.0.html>

³ <https://owncloud.com/licenses/owncloud-android-application/>

⁴ <https://owncloud.com/licenses/owncloud-ios-application/>

En cas de contradictions, le présent descriptif des services prime sur le tarif, ce dernier primant sur le règlement.

- Pour les organisations de l'Extended SWITCH Community, pour les utilisateurs finaux membres d'une organisation de l'Extended SWITCH Community, pour les cocontractants ainsi que pour les utilisateurs finaux membres d'un cocontractant :
 - les conditions générales relatives à l'utilisation des services de SWITCH (ci-après : conditions générales)⁵
 - le service agreement
 - la GNU General Public License d'ownCloud⁶
 - pour les utilisateurs d'Android : le End-User License Agreement for Android d'ownCloud⁷
 - pour les utilisateurs d'IOS : le End-User License Agreement for IOS App d'ownCloud⁸

En cas de contradictions, le présent descriptif des services prime sur le service agreement, ce dernier primant sur les conditions générales.

SWITCH peut modifier le descriptif des services à tout moment. La modification du descriptif des services est communiquée aux organisations, cocontractants et utilisateurs finaux de manière appropriée et, en l'absence d'opposition, entre en vigueur après expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa notification.

Une opposition entraîne la résiliation du contrat.

8.2 Droit d'auteur et autres droits de protection

Chaque utilisateur final ainsi que les organisations ou les cocontractants auxquels il appartient doivent, sur demande de SWITCH, contester à leurs propres frais les droits que des tiers font valoir contre SWITCH au titre de violations de droits d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle et/ou d'autres clauses légales applicables en relation avec des fichiers d'utilisateurs finaux.

L'utilisateur final et les organisations ou les cocontractants auxquels il appartient répondent solidairement de l'ensemble des coûts, frais de licence et/ou indemnités mis à charge de SWITCH par une décision judiciaire ou extra-judiciaire, à la condition d'avoir été informés par écrit par SWITCH de la créance en cause et d'avoir été habilités par SWITCH à conduire et à résoudre un tel litige en conformité avec les règles de procédure applicables, notamment à l'aide d'une transaction judiciaire ou extrajudiciaire.

⁵<https://www.switch.ch/fr/about/disclaimer/gtc/>

⁶ <https://www.gnu.org/licenses/gpl-2.0.html>

⁷ <https://owncloud.com/licenses/owncloud-android-application/>

⁸ <https://owncloud.com/licenses/owncloud-ios-application/>

8.3 Protection et sécurité des données

8.3.1 Traitement des données par SWITCH

Concernant le traitement des données personnelles, SWITCH se base sur le règlement et sur les conditions générales dans leur version actuellement en vigueur.

Les données personnelles traitées par SWITCH sont situées en Suisse. Elles ne sont pas communiquées à des tiers.

Par ailleurs, SWITCH établit des statistiques anonymes à l'intention des organisations et co-contractants. Les cas d'abus sont réservés.

8.3.2 Accès aux données des collaborateurs

L'organisation ou le cocontractant n'a en principe pas accès aux données que les utilisateurs finaux ont téléchargées, sauvegardées ou échangées par SWITCHdrive. Exceptionnellement, SWITCH peut cependant donner à l'organisation ou au cocontractant accès à certaines données si l'organisation ou le cocontractant peut faire valoir un intérêt prépondérant. De plus, l'impossibilité de joindre l'utilisateur final ou son refus d'octroyer les autorisations nécessaires doivent être démontrés. L'organisation doit pour cela demander le formulaire correspondant à SWITCH⁹ et le lui remettre une fois rempli.

L'organisation ou le cocontractant doit dans tous les cas démontrer de manière détaillée et compréhensible qu'elle ou il est autorisé à accéder aux données en question. Si cette preuve n'est pas apportée de manière univoque ou si, pour quelque raison que ce soit, il y a pour SWITCH un risque de responsabilité trop élevé, SWITCH se réserve le droit de refuser cet accès.

8.3.3 Sécurité des données

SWITCH protège les données personnelles contre tout traitement non autorisé par des mesures organisationnelles et techniques appropriées. Ces mesures englobent notamment :

- Restrictions d'accès aux serveurs
- Mesures de construction et contrôles d'accès à l'infrastructure des serveurs
- Cryptage des données lors de la transmission des données
- Configurations système sûres
- Surveillance automatisée des services
- Règlements et directives
- Contrats
- Planification, élaboration et distribution de tâches, de compétences et de moyens.

⁹ <https://portal.switch.ch> (Services / SWITCHdrive)

8.4 Utilisation autorisée du service

Toute utilisation du service n'est autorisée que si elle n'entraîne pas de violations des présentes dispositions d'utilisation, des droits de tiers ou d'autres lois applicables.

8.5 Utilisation non autorisée du service

En matière d'utilisation non autorisée du service, les dispositions du règlement et des conditions générales sont applicables dans leur version actuellement en vigueur.

Les organisations ou cocontractants dont les utilisateurs finaux du service fautifs sont membres peuvent voir leur responsabilité engagée en plus de celle des utilisateurs finaux ou être entièrement tenus responsables de l'ensemble des dommages subis par SWITCH ou par des tiers du fait de l'utilisation non autorisée du service par leurs utilisateurs finaux.

L'organisation ou le cocontractant dont l'utilisateur final fautif est membre est tenu de s'opposer, à la première demande de SWITCH et à ses propres frais, aux prétentions en lien avec l'utilisation non autorisée du service formulées par des tiers à l'encontre de SWITCH. L'organisation ou le cocontractant dont l'utilisateur final fautif est membre assume solidairement les coûts mis à charge de SWITCH par une décision judiciaire ou un accord à l'amiable, les droits de licence et/ou les obligations d'indemnisation, pour autant que SWITCH l'ait mandaté, en application du droit procédural applicable, pour conduire et résoudre le litige, notamment par une transaction judiciaire ou extrajudiciaire, et l'ait informé par écrit des prétentions invoquées.

SWITCH se réserve le droit, en présence d'un soupçon fondé d'utilisation du service contraire à la loi ou au contrat, de supprimer les comptes concernés et/ou de bloquer de façon temporaire ou permanente les utilisateurs finaux inscrits concernés, immédiatement, sans préavis aux utilisateurs finaux, organisations ou cocontractants concernés et sans que ces derniers ne puissent prétendre à une indemnisation.

Pour assurer un bon fonctionnement, SWITCH peut en plus exiger à tout moment des utilisateurs finaux inscrits, même en l'absence de soupçon d'utilisation abusive, qu'ils créent un nouveau mot de passe pour la connexion au service.

Les utilisateurs finaux et leurs organisations ou cocontractants sont tenus d'apporter leur soutien à SWITCH pour faire la lumière sur des incidents liés à une utilisation non autorisée, des infractions commises et tout autre dommage causé.

Dans les cas où la loi l'exige ou lorsqu'elle l'estime opportun, SWITCH se réserve en outre le droit de coopérer avec les autorités étatiques compétentes et de leur livrer toutes les informations nécessaires à la poursuite des infractions.

8.6 Garantie

Les garanties sont régies par les dispositions du règlement ou des conditions générales, dans leur version actuellement en vigueur, en relation avec le niveau de service décrit au chapitre 5.

8.7 Responsabilité

La responsabilité de SWITCH envers les organisations de la SWITCH Community se base sur les dispositions du règlement dans sa version actuellement en vigueur. SWITCH n'assume aucune responsabilité quant à la licéité de l'utilisation du service.

La responsabilité de SWITCH envers les organisations de l'Extended SWITCH Community et les cocontractants se base sur les dispositions des conditions générales dans leur version actuellement en vigueur. SWITCH n'assume aucune responsabilité quant à la licéité de l'utilisation du service.

La responsabilité de SWITCH envers les utilisateurs finaux et les tiers qui utilisent le service de SWITCH sans avoir de contrat direct avec SWITCH, mais avec l'accord de l'organisation ou du cocontractant, est exclue, dans la mesure admise par la loi.

Dans les limites fixées par la loi, les organisations, cocontractants et utilisateurs finaux sont solidairement responsables vis-à-vis de SWITCH pour les dommages subis par cette dernière du fait de l'utilisation non autorisée du service, ainsi que pour les autres dommages indirects.